

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
Commune de Banyuls dels Aspres
en date du Vendredi 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 20 juin, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Présents : Henri BADIE - Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT- CAJELOT, Christelle GALINIE- MOUCHE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES.

Madame Rossella NICOLOTTI n'a pas été convoquée à cette réunion.

Absents : Madame Alicia EY-NOMDEDEU et Monsieur Frédéric MALET.

Absent excusé : Monsieur Alan HELAINE.

1 Procuration : Monsieur Alan HELAINE à Monsieur Matthieu MAIRENDE-GOUGES.

Madame Pascale VILLIERES est désignée comme secrétaire de séance.

Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs en septembre prochain :

Chaque élu a été destinataire avec la convocation du conseil municipal de l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2017.

Après avoir pris connaissance des listes candidates, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote à scrutin secret.

DELIBERATION N° 25 :

**Election des délégués et de leurs suppléants
pour les Elections Sénatoriales du 24 Septembre 2017**

VU le décret N° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire N° NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

VU le nombre de délégués fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal tel que déterminé à l'article L.2121-2 du CGCT résultant du dernier renouvellement général de mars 2014 (L.284),

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/CABINET/BC/2017165-0001 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département des Pyrénées-Orientales en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire invite aujourd'hui l'Assemblée à procéder à l'élection des 3 délégués et de leurs suppléants,

Il précise que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. La règle de la parité doit être appliquée.

Il rappelle que le Bureau Electoral (R.133) est présidé par Monsieur le Maire et comprend les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés et les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin et que le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Le secrétaire de séance (I.2121-15 du CGCT) assure la rédaction du procès-verbal mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral.

Il précise que Madame Rossella NICOLOTTI, n'ayant pas la nationalité française, ne peut pas être membre du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants, et n'a donc pas été convoquée à cette séance.

Une seule liste candidate :

- **Liste « Laurent BERNARDY », liste complète**

Les résultats, après vote à scrutin secret sont les suivants :

Nombre enveloppes trouvées dans l'urne : 12

Blancs : 0

Vides : 0

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Sont donc proclamés élus, comme suit :

Liste de Laurent BERNARDY :

Délégués :

Suppléants :

Monsieur Laurent BERNARDY

Madame Béatrice LAGARDE

Madame Fathia CHARPENTIER

Monsieur Henri BADIE








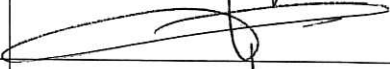
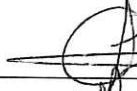

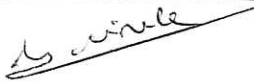
Monsieur Paul COMES

Madame Christelle GALINIE-MOUCHE

Est jointe à la présente délibération, la liste d'émargement des conseillers présents à cette séance.

Levée de séance à 19 heures 15

Liste d'émargement pour Conseil Municipal
en date du Vendredi 30 juin 2017, à 19 Heures 00
Délibération N° 2017/025

Monsieur Laurent BERNARDY, Maire de la commune	
Monsieur Henri BADIE	
Madame Fathia CHARPENTIER	
Monsieur Paul COMES	
Madame Rossela NICOLOTTI	Non convoquée
Monsieur Thierry ENCOYAND	
Madame Christine LAGARDE Béatrice	
Monsieur Patrick FERRER	
Madame Pascale VILLIERES	
Mme Isabel CAJELOT-ROMERO	
Mme Christelle GALINIE-MOUCHE	
Monsieur Alan HELAINE	Absent excusé ayant donné procuration à M. Matthieu MAIRENDE-GOUGES
Monsieur Matthieu MAIRENDE-GOUGES	
Madame Alicia EY-NOMDEDEU	Absent
Monsieur Frédéric MALET	Absent